

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 octobre 2020 - N° 134

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de féliciter l'arrondissement de Verdun, nommé 11 ^e quartier le plus branché au monde par le magazine Time Out.
M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'encourager les citoyens à respecter les mesures sanitaires et à marquer une pause dans leurs activités sociales.
M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail.
M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.
Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner le travail et les efforts du Cercle de fermières Saint-Hippolyte lors de la pandémie de COVID-19.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme The Open Door Montréal.
Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le repêchage du joueur de hockey maskoutain, M. Elliot Desnoyers, par la Ligue nationale de hockey.
M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le 100° anniversaire de la municipalité de Béthanie.
Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner le 15 ^e anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 150° anniversaire de la paroisse de Saint-Dominique.
À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 72 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement des organismes du domaine de la sécurité publique

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **514** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 72.

M. Ciccone (Marquette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 692 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **515** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 692.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 216 Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1998-20201021)

M. Ouellet (René-Lévesque) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **516** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 216 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **517** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre universitaire de santé McGill; (Dépôt n° 1999-20201021)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke; (Dépôt n° 2000-20201021)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

(Dépôt n° 2001-20201021)

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) concernant l'élargissement de la couverture de la RAMQ pour les traitements et services offerts aux enfants handicapés;

(Dépôt n° 2002-20201021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2020 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques;

(Dépôt n° 2003-20201021)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 1^{er}, 6 et 20 octobre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi; (Dépôt n° 2004-20201021)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 7, 8 et 20 octobre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2005-20201021)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne avec la plus grande sévérité l'attentat terroriste survenu le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, en France, qui a attaqué une des valeurs fondamentales qui unit les peuples français et québécois, soit la liberté d'expression;

QU'elle rappelle que la meilleure façon de lutter contre les idées sombres, c'est la lumière, et que celle-ci jaillit à travers l'éducation:

QU'elle rende hommage à la victime, M. Samuel Paty, un enseignant d'histoire et de géographie au collège du Bois d'Aulne;

QU'elle souligne le travail des forces de l'ordre lors de cet événement tragique;

QU'elle exprime sa solidarité avec le gouvernement de la République française et réitère l'amitié indéfectible entre le peuple québécois et le peuple français;

QU'elle constate l'unité et la détermination de la nation française à dénoncer cette attaque intolérable à la liberté d'expression;

QUE cet événement tragique rappelle la nécessité de poursuivre la lutte contre le terrorisme, la violence, la haine d'autrui et l'intolérance;

QU'elle demande au gouvernement du Québec la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement et qu'elle encourage les établissements d'enseignement à observer une minute de silence; QU'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence en hommage à la victime et qu'elle fasse parvenir au peuple français ses plus sincères condoléances.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **518** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les communications des acteurs du réseau de la santé et des services sociaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 18^e Semaine de l'action communautaire autonome, qui se déroule du 19 au 25 octobre 2020;

QU'à cette occasion, elle rappelle l'importance des 4000 organismes communautaires du Québec, le caractère indispensable du travail qu'ils effectuent en première ligne, ainsi que leur grande capacité d'adaptation dans le contexte pandémique;

QU'elle prenne acte du fait que le gouvernement a confirmé le maintien des ententes de financement et qu'il continuera de les maintenir en contexte de deuxième vague;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'assouplir ses demandes quant à la reddition de comptes, afin de permettre aux organismes communautaires de réaliser pleinement leur mission.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **519** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance d'encourager la vigilance numérique au sein de la population et de l'État québécois et souligne le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'encore trop de brèches de sécurité mettent à risque les données personnelles des Québécois et qu'il est donc de mise de redoubler de vigilance en la matière;

QU'elle souligne l'importance de la Politique gouvernementale de cybersécurité pour protéger les données gouvernementales de tous les citoyens du Québec;

QU'elle reconnaisse la renommée internationale de l'expertise québécoise en cybersécurité;

Enfin, qu'elle souligne que l'émergence et l'innovation du marché québécois en cybersécurité sont essentielles au développement des capacités stratégiques de la nation québécoise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **520** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'habillement des élèves du secondaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le jeudi 29 octobre 2020 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15 et le mardi 3 novembre 2020 de 10 heures à 11 h 35, de 15 h 30 à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Confédération des syndicats nationaux Fédération des chambres de commerce du Québec Conseil du patronat du Québec M. René Beaudry, associé à la firme Normandin Beaudry Institut canadien des actuaires Fédération québécoise des municipalités Union des municipalités du Québec Fédération de l'industrie manufacturière de la CSN Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite FADOQ M. Michel Lizée, expert en matière de retraites

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

Force Jeunesse

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme.;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **521** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure:
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 22, M. le président suspend les travaux quelques instants
Les travaux reprennent à 11 h 31.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef, ainsi que les amendements transmis par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, et M. Rousselle (Vimont).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements proposés par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, sont mis aux voix.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à l'article 20.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **522** en annexe)

Pour: 109 Contre: 10 Abstention: 0

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à l'article 49; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **523** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

2486

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la lecture de l'amendement de M. Rousselle (Vimont).

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) à l'article 28; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **524** en annexe)

Pour: 46 Contre: 73 Abstention: 0

Est enfin mis aux voix le rapport tel qu'amendé de la Commission des institutions; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport tel qu'amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **525** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur prise considération du rapport de la Commission des finances publiques est ajourné au nom de M. Fortin (Pontiac).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la langue française est une richesse que tous les Québécois ont en partage;

QU'elle reconnaisse par ailleurs le déclin important du français au Québec, particulièrement dans la grande région métropolitaine;

En ce sens, qu'elle déclare l'urgence linguistique au Québec, et qu'elle demande au gouvernement d'agir concrètement et immédiatement pour freiner cette tendance;

QU'elle déplore le fait qu'en donnant la priorité aux projets d'agrandissement du Collège Dawson et de l'Université McGill dans le projet de loi n° 66, le gouvernement finance et accélère l'anglicisation de Montréal;

QU'elle demande au gouvernement de respecter la proportion linguistique de la population étudiante et d'investir les 750 M\$ destinés à ces deux projets dans des institutions d'enseignement supérieur francophones;

QU'elle demande au gouvernement de modifier la Charte de la langue française pour la renforcer, et d'en assurer l'application partout au Québec, afin de mieux protéger notre langue officielle;

Enfin, qu'elle demande à la Ville de Montréal d'adopter une résolution similaire.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 20 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Lévesque (Chapleau), propose :

QUE la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Au 3^e alinéa, retirer les mots « qu'elle déclare l'urgence linguistique au Québec, et »;

Retirer les 4^e et 5^e alinéas.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la langue française est une richesse que tous les Québécois ont en partage;

QU'elle reconnaisse par ailleurs le déclin important du français au Québec, particulièrement dans la grande région métropolitaine;

En ce sens, qu'elle demande au gouvernement d'agir concrètement et immédiatement pour freiner cette tendance;

Qu'elle demande au gouvernement de modifier la Charte de la langue française pour la renforcer, et d'en assurer l'application partout au Québec, afin de mieux protéger notre langue officielle; Enfin, qu'elle demande à la Ville de Montréal d'adopter une résolution similaire

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Lévesque (Chapleau), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le cinquième alinéa par le suivant : « QU'elle demande au gouvernement de revoir rapidement le financement des réseaux d'enseignement supérieur francophones et anglophones, afin qu'il corresponde au poids démographique de chaque groupe. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la langue française est une richesse que tous les Québécois ont en partage;

QU'elle reconnaisse par ailleurs le déclin important du français au Québec, particulièrement dans la grande région métropolitaine;

En ce sens, qu'elle déclare l'urgence linguistique au Québec, et qu'elle demande au gouvernement d'agir concrètement et immédiatement pour freiner cette tendance;

QU'elle déplore le fait qu'en donnant la priorité aux projets d'agrandissements du Collège Dawson et de l'Université McGill dans le projet de loi 66, le gouvernement finance et accélère l'anglicisation de Montréal;

QU'elle demande au gouvernement de revoir rapidement le financement des réseaux d'enseignement supérieur francophones et anglophones, afin qu'il corresponde au poids démographique de chaque groupe;

QU'elle demande au gouvernement de modifier la Charte de la langue française pour la renforcer, et d'en assurer l'application partout au Québec, afin de mieux protéger notre langue officielle;

Enfin, qu'elle demande à la Ville de Montréal d'adopter une résolution similaire.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et sur les motions d'amendement de M. Lévesque (Chapleau) et de Mme Ghazal (Mercier), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, refuse les propositions d'amendements de M. Lévesque (Chapleau) et de Mme Ghazal (Mercier).

Le débat terminé, la motion principale de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **526** en annexe)

Pour: 19 Contre: 100 Abstention: 0

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit.

Le débat terminé, le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **527** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 octobre, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **528** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

À 17 h 50, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 octobre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 514)

POUR - 121

Allaire (<i>CAQ</i>)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (<i>PLQ</i>)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (<i>CAQ</i>)
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (<i>PQ</i>)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (<i>CAQ</i>)	(Jonquière)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bérubé (<i>PQ</i>)	Girard (CAQ)	Leitão (<i>PLQ</i>)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (<i>CAQ</i>)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (<i>CAQ</i>)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (<i>PLQ</i>)	Schneeberger (CAQ)
Bussière ($\angle CAQ$)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (\widetilde{CAQ})	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (\widetilde{CAQ})	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (\widetilde{PLQ})	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (<i>IND</i>)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (<i>CAQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamothe (CAQ)	Polo (<i>PLQ</i>)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette):
(Vote n° 515)
(Identique au vote n° 514)
Sur la motion de M. Ouellet (René-Lévesque) :
(Vote n° 516)
(Identique au vote n° 514)
Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :
(Vote n° 517)
(Identique au vote n° 514)
Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :
(Vote n° 518)
(Identique au vote n° 514)

Sur la motion de M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 519)

(*Identique au vote n*° 514)

Sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 520)

(*Identique au vote* n° 514)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 521)

(*Identique au vote n*° 514)

Sur l'amendement proposé par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à l'article 20.1 :

(Vote n° 522)

POUR - 109				
Allaire (<i>CAQ</i>)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)	
Arcand (<i>PLQ</i>)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)	
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)	
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy(PQ)	
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)	
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(CAQ)	
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)	
(Prévost)	Girault (<i>CAQ</i>)	(Chauveau)	Samson (CAQ)	
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)	
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)	
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)	
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)	
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (<i>PLQ</i>)	
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)	
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Charbonneau (<i>PLQ</i>)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (<i>PLQ</i>)	
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)	
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)		
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Dansereau (CAQ)	Lamothe (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)		
David (<i>PLQ</i>)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	(Berthier)		
Derraji (<i>PLQ</i>)	LeBel (<i>PQ</i>) (<i>Rimouski</i>)	Provençal (CAQ)		
CONTRE - 10				
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)	
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	/	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)		

Sur l'amendement proposé par Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à l'article 49 :

(Vote n° 523)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (\widetilde{PQ})	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (\overrightarrow{CAQ})
Asselin (\widetilde{CAQ})	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (\widetilde{PQ})
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (\widetilde{CAQ})
Bélanger (\widetilde{CAQ})	(Jonquière)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (\widetilde{PLQ})
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bérubé (PQ)	Girard (\widetilde{CAQ})	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

Sur l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) à l'article 28 :

(Vote n° 524)

POUR - 46				
Anglade (PLQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)	
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)	
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Hivon (PQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Sauvé (PLQ)	
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)	
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)		
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)		
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)		
CONTRE - 73				
Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	

(Prévost) Girard (CAQ) Provençal (CAQ) LeBel (CAQ)Blais (CAQ) Reid (CAQ) (Lac-Saint-Jean) (Champlain) (Abitibi-Ouest) Girard (CAQ) Lecours (CAQ) Roberge (CAQ)Bonnardel (CAQ) (Groulx) (Lotbinière-Frontenac) Rouleau (CAQ) Boulet (CAQ) Girault (*CAQ*) Lecours (CAQ) Roy (CAQ)Grondin (CAQ) (Les Plaines) (Montarville) Boutin (CAQ) Bussière (CAQ) Guilbault (CAQ) Lefebvre (CAQ) Samson (CAQ)Caire (CAQ) Guillemette (CAQ) Legault (CAQ) Schneeberger (CAQ) Campeau (CAQ) Hébert (CAQ) Lemay (CAQ) Simard (CAQ) Carmant (CAQ) Isabelle (CAQ) Lemieux (CAQ) Skeete (CAO) Caron (CAQ) Jacques (CAQ) Lévesque (CAQ) Tardif (CAQ) (Laviolette-Saint-Maurice)

Charest (CAQ)Jeannotte (CAQ) (Chapleau)

Charette (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) Lévesque (CAQ) Tardif (CAQ)

Chassé (CAQ) Julien (CAQ) (Chauveau) (Rivière-du-Loup-Témiscouata) Chassin (CAQ) Lachance (CAQ)Martel (CAQ) Thouin (CAQ) D'Amours (CAQ) Lacombe (CAQ) McCann (CAQ) Tremblay (CAQ)

Dansereau (CAQ) Laforest (CAQ) Picard (CAQ)

Sur le rapport tel qu'amendé de la Commission des institutions :

(Vote n° 525)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (\widetilde{PLQ})	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (<i>CAQ</i>)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	Ouellette (<i>IND</i>)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition :

Hivon (PQ)

Arseneau (PQ)

Dansereau (CAQ) David (PLQ)

(Vote n° 526) **POUR - 19**

Massé (QS)

Zanetti (QS)

Arseneau (PQ) Bérubé (PQ) Dorion (QS) Fontecilla (QS) Gaudreault (PQ) (Jonquière) Ghazal (QS)	Labrie (QS) LeBel (PQ) (Rimouski) Leduc (QS) Lessard-Therrien (QS) Marissal (QS)	Nadeau-Dubois (QS) Ouellet (PQ) Perry Mélançon (PQ) Richard (PQ) Roy (PQ) (Bonaventure)	Zanetti (QS)
	CONTRE .	100	
Allaire (<i>CAQ</i>)	Derraji (<i>PLQ</i>)	LeBel (<i>CAQ</i>)	Provençal (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Dubé (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Arcand (<i>PLQ</i>)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Les Plaines)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bélanger (<i>CAQ</i>)	Foster (CAQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy(CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (\widetilde{CAQ})	(Montarville)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (\widetilde{CAQ})	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (<i>PLQ</i>)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (<i>PLQ</i>)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

Proulx (CAQ)

(Berthier)

Lamothe (CAQ)

Lavallée (CAQ)

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 527)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (\widetilde{PLQ})	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (<i>IND</i>)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (\widetilde{CAQ})
Bélanger (<i>CAQ</i>)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (<i>QS</i>)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Zanetti (<i>QS</i>)
David (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamothe (CAQ)	Polo (<i>PLQ</i>)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 528)

POUR - 119			
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (<i>CAQ</i>)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (<i>PLQ</i>)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (<i>PLQ</i>)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		